



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} juillet 2024
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2024
26-29 août 2024, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Ukraine
(2025-2029)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 4 |
| III. Administration du programme et gestion des risques | 7 |
| IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme | 9 |
| Annexe | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ukraine (2025-2029) | 10 |



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Deuxième pays d'Europe pour la superficie, l'Ukraine a une économie fortement industrialisée dont le secteur agricole est important. Au cours des dernières décennies, en vertu d'un accord d'association signé en 2014, le pays a entrepris d'approfondir son intégration économique avec l'Union européenne et de s'aligner sur les systèmes juridique, économique et politique de celle-ci. Il a ainsi mis en œuvre de vastes réformes visant à moderniser la gouvernance et à renforcer les institutions démocratiques, l'état de droit, les droits humains, l'administration publique, la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption, la décentralisation, la gouvernance régionale et les normes environnementales¹.

2. En février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine, causant des pertes de vies humaines et des déplacements massifs, alimentant l'insécurité régionale et mondiale et déstabilisant les marchés mondiaux de l'alimentation et de l'énergie. L'Ukraine fait aujourd'hui partie des pays les plus minés, et l'on estime qu'un tiers de son territoire pourrait être pollué par des mines et des engins non explosés. Le coût total de la reconstruction des édifices endommagés et de l'infrastructure est évalué à 486 milliards de dollars (environ 2,8 fois le produit intérieur brut du pays)², dont 34,6 milliards requis par les seules opérations de déminage. Si l'attitude de l'Ukraine face à la crise témoigne d'une formidable résilience, l'étendue des besoins demeure considérable.

3. La guerre de la Russie contre l'Ukraine a fait plus de 11 000 morts parmi les civils³, et plus de 6 millions de personnes sont officiellement réfugiées⁴. En outre, 4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dont 58 % de femmes et de filles. Les femmes et les populations vulnérables, comme les enfants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les anciens combattants, les personnes de retour dans leur pays, les personnes handicapées et les personnes âgées ont été touchées de façon disproportionnée par la situation.

4. Avant la guerre, l'Ukraine progressait résolument vers la réalisation des objectifs de développement durable, comme le montre la diminution du taux de pauvreté, passé de 31 % en 2005 à 7 % en 2020⁵. Ces acquis ont récemment été perdus. L'économie s'est effondrée de près de 30 % depuis 2021 et l'inflation culminait à 25 % à la fin de 2022⁶. En 2022, le taux d'emploi était 15,5 % plus bas qu'avant la guerre, en conséquence des quelque 2,4 millions d'emplois perdus⁷. La pauvreté a atteint 24,1 % en 2022, touchant 7,1 millions de personnes⁸ sur une population de 36,7 millions⁹.

¹ Plan pour l'Ukraine, 18 mars 2024 : <https://www.me.gov.ua/Documents/Detail?lang=uk-UA&id=19d12f3c-0c48-4bc8-92c4-53d0846b2cbb&title=UkrainePlan>.

² Évaluation rapide des dégâts et des besoins (RDNA3), 37, basé sur les données de 2023.

³ [Ukraine – protection des civils en période de conflit armé \(mai 2024/UN.org\)](https://www.un.org/fr/ukraine).

⁴ Situation des réfugiés en Ukraine, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 13 juin 2024 : <https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine>.

⁵ <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.UMIC?locations=UA>.

⁶ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/747858/IPOL_BRI\(2024\)747858_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/747858/IPOL_BRI(2024)747858_EN.pdf).

⁷ Organisation internationale pour les migrations, [Rapport sur le déplacement interne, 2023](https://www.iom.int/fr/publications/rapport-sur-le-deplacement-interne-2023).

⁸ <https://www.worldbank.org/en/results/2023/11/30/the-world-bank-and-ukraine-laying-the-groundwork-for-reconstruction-in-the-midst-of-war#:~:text=The%20proportion%20of%20Ukrainians%20living,back%20to%202015%20years%20of%20progress>.

⁹ <https://www.unfpa.org/data/world-population/UA>.

5. Le milieu naturel a pâti de décennies de mauvaise gouvernance, de négligence et de dégradation, et est maintenant contaminé par les débris de guerre toxiques. Les polluants dangereux libérés par les installations de stockage de carburant, les sites industriels et énergétiques et les infrastructures de gestion des déchets aggravent les risques pour la santé et l'environnement¹⁰. Les autorités s'engagent en faveur de l'économie circulaire, de l'action climatique, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion renforcée des risques de catastrophe¹¹. Le secteur énergétique est en train d'évoluer résolument vers une plus grande efficacité, des pratiques moins risquées et une structure décentralisée, grâce à des partenariats public-privé et à des modes de financement novateurs¹².

6. Le programme de pays du PNUD contribue directement et de façon significative au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) et est pleinement conforme à l'architecture nationale d'action publique de l'Ukraine, en particulier au Plan pour l'Ukraine¹³ et au plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union européenne. Les consultations tenues à l'échelle nationale ont permis de définir les priorités du Plan-cadre de coopération, structuré autour de quatre piliers : a) capital humain et dynamique des populations ; b) croissance économique inclusive ; c) environnement ; d) paix, justice et solidité des institutions. D'autres consultations de niveau local, organisées à Kyïv, Lviv et Dnipro, ont servi à fixer les priorités du PNUD en fonction de ses avantages comparatifs. Ces rencontres ont fait intervenir des représentantes et représentants des autorités nationales et locales, du secteur privé, des organisations de la société civile, du monde universitaire, des associations professionnelles et des organisations locales.

7. S'agissant de tirer parti des avantages comparatifs du PNUD, le programme de pays s'inscrit pleinement dans la lignée du plan stratégique (2022-2025), avec ses six solutions types et ses trois catalyseurs. Il renforce la résilience des institutions nationales et infranationales, des systèmes et des populations afin de répondre à la crise. Il accélère la transformation structurelle en soutenant le processus de réforme et de décentralisation dans les secteurs de la gouvernance (y compris la gouvernance et le développement au niveau local), de l'économie, de l'environnement et de l'énergie. Il mettra sur un relèvement participatif et coordonné localement pour renforcer le développement humain inclusif et l'égalité des genres. Conformément à l'exigence du Plan-cadre de coopération de ne laisser personne de côté, il met l'accent sur les femmes, les jeunes, les anciens combattants, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les minorités, les personnes de retour au pays, les communautés roms et d'autres groupes vulnérables.

8. Une approche par portefeuille sera déployée face à la complexité des problèmes de développement. Ses grands principes de mise en œuvre seront l'innovation, le financement du développement et le numérique. Le nouveau programme de pays s'appuiera sur l'expérience acquise au cours du précédent cycle d'exécution s'agissant des moyens de résister aux conditions hivernales et d'appliquer les solutions numériques.

¹⁰ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40746/environmental_impact_Ukraine_conflict.pdf?sequence=3&isAllowed=y.

¹¹ Stratégie de sécurité environnementale et d'adaptation climatique : <https://www.kmu.gov.ua/en/news/uhvaleno-strategiyu-ekologichnoyi-bezpeki-ta-adaptaciyi-do-zmini-klimatu-do-2030-roku>.

¹² *The Washington Post*, « In the middle of war, Ukraine is building a wind farm » (En pleine guerre, l'Ukraine construit un parc éolien), 10 mars 2023.

¹³ Plan pour l'Ukraine, 18 mars 2024, *ibid*.

9. Le programme de pays repose sur une solide théorie du changement qui reprend largement l'analyse commune de pays et les travaux de recherche du PNUD¹⁴. Cette théorie tient compte de deux priorités nationales interdépendantes, à savoir le relèvement après la guerre et l'adoption des réformes nécessaires à l'adhésion à l'Union européenne (le pays a obtenu le statut de candidat en 2023). Ces priorités s'accompagnent d'objectifs concernant l'inclusivité des « retours » (des personnes réfugiées ou déplacées) et la « résilience » et sont soumises aux exigences de « reconstruire en mieux » et de respecter l'environnement. Les trois domaines prioritaires présentés ci-après découlent de la logique de la théorie du changement consistant, d'abord, à identifier les causes profondes et les problèmes structurels, et ensuite, à définir neuf trajectoires de changement, dont chacune a ses propres produits énoncés et contribue concrètement, à son tour, à trois des quatre réalisations du Plan-cadre de coopération.

10. Les leçons tirées des récentes évaluations ont été prises en compte pour la conception du programme de pays. Premièrement, la programmation localisée par zone a permis de faire progresser efficacement la réforme de la gouvernance locale et la délocalisation, pour un relèvement rapide après 2014, et les bureaux infranationaux ont joué un rôle précieux dans le maintien des partenariats locaux et la coordination des acteurs du relèvement, de la réadaptation, du développement et des réformes¹⁵. Deuxièmement, le PNUD a facilité le transfert de connaissances depuis d'autres pays afin d'éclairer les politiques et le renforcement des capacités en matière de participation citoyenne, de décentralisation, de lutte contre la corruption, d'efficacité énergétique et d'action climatique. Troisièmement, l'aide à la dématérialisation des services publics a contribué à renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques. Enfin, les partenariats entre le PNUD, les organisations de la société civile et le secteur privé, y compris les réseaux d'associations professionnelles, ont révélé leurs grandes capacités de mobilisation et d'accélération de la mise en œuvre, à l'occasion des récents cycles de programmation¹⁶. Sur la base de ces analyses, le programme de pays met l'accent sur les trois domaines suivants, appliquant une approche par portefeuille intersectorielle au niveau national et infranational.

II. Priorités du programme et partenariats

Gouvernance démocratique et inclusivité du tissu social

11. Un soutien sera apporté aux réformes législative, institutionnelle et réglementaire, priorités du Gouvernement, y compris celles portant sur l'administration publique, la transformation numérique et la décentralisation¹⁷. Les interventions viseront à ce que les structures nationales et infranationales ainsi que les processus de prise de décision et d'élaboration des politiques publiques tiennent mieux compte des questions de genre et soient plus souples et participatifs, ce qui encouragera l'engagement civique et renforcera la reddition de comptes et la confiance publique. Les mesures ajustées aux spécificités des services chargés de faire respecter la loi et l'état de droit garantiront que les politiques et les pratiques en vigueur répondent aux besoins des groupes vulnérables et sont axés sur l'universalité des droits humains et l'égalité des genres.

¹⁴ Atelier du bureau de pays consacré à la théorie du changement, novembre 2023.

¹⁵ Évaluation de l'approche communautaire du développement local, Ukraine, 2017.

¹⁶ erc.undp.org.

¹⁷ <https://www.kmu.gov.ua/en/news/premier-ministr-nazvav-10-priorytetiv-uriadu-na-2023-rik>.

12. Le PNUD aidera les autorités nationales et infranationales à conduire des évaluations des dégâts et des besoins physiques et sociaux tenant compte des vulnérabilités et des besoins particuliers exprimés dans la société, y compris en lien avec les questions de genre. Ce travail servira de base aux efforts participatifs de relèvement et de planification du développement, à la coordination et à l'exécution des mesures et rendra finalement l'aide plus efficace. Le renforcement des institutions, les données et l'analyse, le financement du développement, les solutions numériques et la coopération régionale contribueront à soutenir la fourniture des services essentiels. Un appui sera également apporté en matière juridique (mise à niveau des cadres législatifs, équité d'accès à la justice, services d'aide juridictionnelle), y compris à travers des services d'accompagnement judiciaire et psychosocial spécialement destinés aux personnes rescapées de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre dans le contexte de la guerre.

13. Le PNUD aidera les autorités à peaufiner, mettre en œuvre et évaluer les politiques inclusives de développement du capital humain visant en priorité les femmes, les jeunes et les populations vulnérables (personnes de retour au pays, personnes déplacées, anciens combattants, personnes handicapées). Il accompagnera les dispositifs renforçant la cohésion sociale par l'amélioration de la sécurité des populations et le volontariat et faisant notamment intervenir des jeunes. Il continuera de faciliter le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la communication de données concernant la réalisation des objectifs de développement durable, y compris sur les sujets économiques et les droits humains.

14. Toutes ces mesures reposeront sur des investissements systématiques dans la lutte contre la corruption, le soutien à la transparence et l'application du principe de solidarité, au niveau tant national qu'infranational.

15. Le PNUD collaborera avec les institutions nationales et infranationales, les comités parlementaires, les commissions, les universités, les groupes de réflexion politique, le secteur privé et les organisations de la société civile, y compris dans le cadre des partenariats avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Relance économique et croissance inclusives et durables

16. Le PNUD contribuera au relèvement social et économique en adoptant une approche par portefeuille liant les dispositifs d'aide aux moyens de subsistance, à l'entrepreneuriat et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises (PME) à l'intérieur d'un cadre de développement par zone sous-tendu par l'impératif de lutte antimines. À cet effet, il accompagnera un programme de lutte antimines coordonné, séquencé et dirigé nationalement qui profitera au relèvement économique et respectera les normes internationales. Le séquençage des mesures favorisera le retour rapide et sûr et la réintégration des personnes et des communautés, avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes, aux anciens combattants, aux personnes handicapées, aux déplacés, aux personnes de retour, à la communauté rom et aux autres groupes vulnérables.

17. Les écosystèmes facilitant le développement économique seront des composantes importantes du programme, à condition que l'on élabore et révise les politiques, programmes et partenariats axés sur l'ouverture, l'égalité des genres, l'innovation, le financement du développement et la durabilité et que l'on fasse ainsi avancer les réformes de la gouvernance, au niveau national et infranational.

18. Le PNUD apportera son concours à deux domaines interconnectés importants pour le relèvement et la croissance économique, le développement inclusif du capital humain et la flexibilité du marché du travail, et ce en agissant dans les secteurs suivants : a) la formation professionnelle, technique, entrepreneuriale, numérique et non technique, par un rôle consultatif ; b) l'accès au financement et l'inclusion financière, le remplacement d'actifs, le financement participatif, les prêts et investissements pour l'atténuation des risques, les investissements à impact ; c) les réseaux, les partenariats, l'accès aux marchés internationaux, les cadres d'action et de réglementation, le développement de l'économie verte, l'aide aux entreprises et les solutions numériques ; d) les chaînes de valeur à potentiel élevé pour la création de moyens de subsistance et d'emplois ainsi que pour la transition verte et la transformation numérique. Le PNUD apportera une aide particulière aux femmes, aux anciens combattants et aux autres groupes vulnérables mentionnés précédemment, notamment en matière de reconversion professionnelle, de financement et de gestion des entreprises. Il mettra l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, les aidera à mener leur affaire et consolidera les changements déjà à l'œuvre dans la répartition du travail domestique entre les femmes et les hommes.

19. Le PNUD facilitera les dialogues stratégiques et les partenariats entre acteurs publics et privés, notamment s'agissant des réformes structurelles de l'enseignement et de la formation technique et professionnel. Il cherchera à former des coalitions avec les organisations de la société civile, les associations professionnelles et les établissements financiers afin de stimuler une croissance économique durable et profitable à tous et toutes et d'améliorer le climat des affaires dans le pays. Ses principaux partenaires seront l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'aide au secteur agroalimentaire, le Service de la lutte antimines de l'ONU pour le relèvement économique intégré, l'Organisation internationale du Travail pour les mesures de flexibilisation du marché du travail, et le HCR et ONU-Femmes pour les approches centrées sur les droits humains et les questions de genre. Les partenariats avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le programme des Volontaires des Nations Unies permettront de veiller à la pérennité des projets économiques.

Environnement durable et transition énergétique

20. Partenaire de confiance du Gouvernement, le PNUD s'inscrit dans la continuité à travers son soutien aux politiques et stratégies nationales et infranationales concernant l'environnement, la biodiversité, les changements climatiques, les émissions bas carbone et l'énergie. Sa politique globale et intégrée et son assistance technique permettront de renforcer la gouvernance et les services environnementaux, y compris la réduction des risques de catastrophe. Le PNUD appliquera le principe « reconstruire en mieux » à la modernisation des équipements, des structures et des systèmes, mettra les solutions technologiques et numériques au service de l'efficacité et de l'efficacité et renforcera la participation, les partenariats et les accords de financement. Il contribuera à l'amélioration des capacités de planification, de budgétisation et d'exécution et à leur prise en compte des questions de genre, afin de restaurer l'infrastructure publique, notamment dans les domaines de l'énergie, du chauffage, de l'eau, de la gestion des eaux usées et des déchets, et plus particulièrement en matière d'enlèvement, de traitement et d'élimination des débris issus de catastrophes technologiques et de la guerre. Le PNUD contribuera à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation à leurs effets, au

financement des mesures connexes ainsi qu'à la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes.

21. Dans le droit-fil de la stratégie nationale sectorielle, le PNUD contribuera au verdissement de l'infrastructure énergétique critique dans le cadre de son relèvement et de sa remise en état. En outre, la réforme et la décentralisation du secteur se dérouleront en collaboration avec les partenaires, qui favoriseront l'accélération de la transition vers des énergies renouvelables au rendement supérieur. Le PNUD s'appuiera sur son savoir-faire et sur ses partenariats pour élaborer et financer des projets dans le domaine de la préservation de l'environnement et des énergies renouvelables, tout en tenant compte des changements climatiques. L'environnement politique sera rendu plus favorable à une transition énergétique juste grâce à des mesures incitatives et à des dispositifs réglementaires appropriés.

22. Pour faire progresser la restauration de l'environnement naturel et du cadre bâti ainsi que la réforme des systèmes énergétiques, le PNUD collaborera avec des partenaires au niveau national et infranational : Gouvernement, acteurs privés, organisations de la société civile et institutions financières. Il appuiera les partenariats initiés par les communautés et les femmes ainsi que les campagnes de mobilisation visant à associer l'ensemble de la société à la bonne intendance de l'environnement, à la conservation de la biodiversité et à l'action climatique. Du côté des entités de l'ONU, la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Commission économique pour l'Europe (CEE), le PNUE, ONU-Habitat et les Volontaires des Nations Unies seront aussi présents.

23. Fondée sur l'approche par zone du PNUD, l'adaptation aux réalités locales permet au programme de pays de conserver sa pertinence et sa souplesse face à des besoins qui évoluent rapidement et qui diffèrent selon les régions et les communautés. Les interventions viseront particulièrement le renforcement des capacités institutionnelles infranationales favorisant le relèvement au niveau local, la décentralisation et les réformes conformes aux principes fixés par le Gouvernement en vue d'une adhésion à l'Union européenne. Au niveau local, les mesures promouvoir la cohésion entre les communautés, le volontariat et les solutions durables au profit des femmes, des jeunes, des anciens combattants, des personnes handicapées, des déplacés, des personnes de retour et de la communauté rom.

24. Les programmes par zone seront façonnés en fonction des conditions locales et viseront : a) la restauration de l'infrastructure locale, des services et du tissu social ; b) le développement inclusif du capital humain, le respect de l'égalité des genres, l'insertion de tous et toutes dans la vie active et la productivité ; c) l'appui aux stratégies, capacités et systèmes axés sur la mise en œuvre des engagements environnementaux du pays ; d) la promotion de l'économie circulaire et des économies d'énergie. Les capacités de relèvement, de développement, de réforme et de décentralisation, associées aux partenariats, aux innovations numériques et aux nouveaux modes de financement, seront renforcées au niveau des régions, des districts et des communautés locales.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. La guerre en

cours constitue le principal obstacle à l'exécution du programme, pour des raisons de sécurité, de disponibilité du capital humain et d'approvisionnement des biens et services. Les engins non explosés, les mines et les autres débris de guerre font planer un danger réel sur les opérations, de même que les infrastructures et édifices partiellement détruits.

26. Le PNUD gèrera les risques et apportera des réponses concrètes, dans le contexte de la guerre en cours, en appliquant une approche basée sur l'anticipation, l'adaptation et l'agilité qui lui permet de suivre la situation de façon systématique et de prendre des mesures ajustées en fonction de l'évolution des circonstances, des risques et des perspectives. Il veillera à ce que l'analyse des risques s'applique en continu au niveau national et infranational et ne travaillera qu'avec les partenaires ayant une expérience certaine de l'évaluation globale et de l'atténuation des risques.

27. Tous les risques associés à l'exécution du programme passeront au crible de la stratégie de gestion et d'atténuation des risques du bureau de pays, conformément à la politique et aux instruments de gestion des risques du PNUD, y compris la tenue permanente de registres des risques. Le PNUD collaborera étroitement et régulièrement avec tous ses partenaires, notamment le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, afin de protéger le personnel, les partenaires et les biens. Le bureau de pays continuera d'évaluer de façon détaillée les dégâts et les besoins et de conduire des analyses du conflit, et il appliquera dans toutes ses activités la méthode, adaptée à ce type de contexte, consistant à « ne pas nuire ». Le PNUD prêtera une attention particulière aux activités de suivi, de gestion et d'atténuation des risques dans les zones proches de la ligne de front, où le danger est le plus menaçant.

28. Un risque évident pèse sur le financement du programme de pays, compte tenu des conditions que connaissent les bailleurs de fonds. Malgré le caractère extrêmement imprévisible de la situation financière, le PNUD et ses partenaires s'efforceront de lever les fonds nécessaires au programme de pays ainsi qu'aux mesures de relèvement et aux réformes prévues. L'étendue des ressources disponibles déterminera la capacité du bureau de pays à accompagner la reconstruction et la transformation de l'Ukraine. Le PNUD, qui a déjà soutenu des cadres financiers intégrés, aidera les mécanismes de coordination du redressement et de la reconstruction à atténuer le risque de fragmentation et d'inefficacité aux niveaux national et infranational. Des mesures de supervision des opérations et des programmes du PNUD, de contrôle et d'atténuation de la corruption seront appliquées tout au long de l'exécution du programme.

29. En ce qui concerne la supervision du programme, le PNUD, membre de l'équipe de pays des Nations Unies, fera rapport au comité directeur conjoint ONU-Ukraine sur une base annuelle. Il instaurera un conseil chargé de guider l'exécution du programme de pays et s'assurera que les conseils propres aux différents projets supervisent effectivement les opérations dont ils ont la responsabilité, gèrent les risques, adaptent les mesures à l'évolution de l'écosystème et rendent compte en temps voulu de la situation financière. Le bureau de pays facilitera la mise en place d'une plateforme stratégique périodique tenant compte de l'approche par portefeuille, où l'on discutera des principaux résultats et des obstacles entravant le redressement et les réformes. Des capacités supplémentaires seront exploitées par le biais du réseau mondial pour les politiques du PNUD, du programme des Volontaires des Nations Unies et des projets de coopération visant à faciliter le partage des connaissances et le transfert de technologies.

30. Tous les outils d'évaluation et mécanismes de reddition de comptes servant à la gestion et à l'exécution du programme utiliseront des marqueurs de genre et d'inclusion, appliqueront les normes sociales et environnementales et prêteront une

attention particulière à la question migratoire. Au moins 15 % de l'ensemble des ressources contribueront à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

31. Compte tenu des circonstances, le programme sera directement mis en œuvre au niveau national. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

32. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation seront effectués en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales. Le PNUD travaillera avec le sous-groupe de suivi et d'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies pour garantir la cohérence et la conformité de la qualité du suivi, de la collecte, de l'analyse, de la corroboration, de la communication des données (y compris leur ventilation) et de l'évaluation. Chaque trimestre, des réunions de réflexion et d'examen consacrées aux différents domaines de priorité permettront de vérifier que le contrôle et l'évaluation sont effectués de manière régulière et systématique.

33. Le PNUD promouvra le recours aux systèmes nationaux et infranationaux et, lorsque cela sera possible, renforcera leurs capacités de gestion des données, secondera les portails de données ouvertes et la collecte d'informations en temps réel, au profit de la reddition de comptes et de la transparence. Dans le cadre de son engagement à suivre la réalisation des objectifs de développement durable, le PNUD travaillera avec l'organisme national de statistique, en collaboration avec des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des centres de recherche universitaire, afin de combler d'éventuelles lacunes majeures en matière de gestion des données.

34. Les projets inclus dans le plan d'évaluation ont été sélectionnés sur la base des contributions attendues à la théorie du changement, de leur caractère hybride (relèvement/réforme), des perspectives d'exécution conjointe avec des partenaires nationaux et de leur capacité à contribuer significativement à la connaissance et à l'apprentissage dont un programme adaptatif a besoin dans un environnement changeant. Le suivi, l'examen et la communication annuels des progrès réalisés dans chaque domaine de priorité contribueront à l'évaluation des résultats globaux du programme de pays présentés lors des réunions de fin d'année du conseil de programme. Une évaluation entièrement indépendante du programme de pays sera menée par le Bureau indépendant d'évaluation au cours de l'avant-dernière année d'exécution du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ukraine (2025-2029)

Priorité ou objectif du pays : Stratégie nationale de développement régional ; stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ; stratégie nationale relative aux droits humains ; stratégie nationale de promotion de la société civile ; stratégie nationale d'ouverture ; stratégie relative à la réforme de l'administration publique ; stratégie d'ouverture ; objectifs de développement durable n^{os} 5, 8, 11, 16 et 17.

Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Paix, justice et solidité des institutions. En 2029, la société est plus ouverte et soudée, l'espace civique est dynamique, les institutions sont plus efficaces et rendent des comptes, ce qui favorise les réformes et le relèvement et protège l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 3. Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et aux risques systémiques.

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|---|--|--|---|
| <p>Cohésion entre les communautés (ODD adapté localement 16.9.1 ; ODD 16.b)</p> <p>Niveau de référence (2023) : Global : 7/10 H : 6,9 F : 7,1 jeunes (18-35 ans) : 6,9 + de 60 ans : 7,2 pers. déplacées : 7,1 pers. handicapées : 6,9</p> <p>Niveau cible : Global : 7,5/10 H : 7,4 F : 7,6 jeunes (18-35 ans) : 7,4 + de 60 ans : 7,7 pers. déplacées : 7,6 pers. handicapées : 7,4</p> <p>Source : indice de cohésion sociale et de réconciliation (SCORE)</p> | <p>Communications du bureau de pays du PNUD (annuel)</p> <p>Groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable – PNUD – Banque mondiale – Examen national volontaire (périodique)</p> | <p>Produit 1.1 : Les institutions nationales et infranationales sont dotées de capacités renforcées concernant les processus de relèvement et de développement (planification, exécution, coordination, contrôle de l'efficacité de l'aide, suivi et évaluation).</p> <p>Indicateur : Nombre d'organismes dotés de stratégies ou de plans de relance et de développement tenant compte des questions de genre et résilients en situation de crise et de sortie de crise, y compris des mesures de stabilisation et de lutte antimines, fondés sur des évaluations conjointes.</p> <p>Niveau de référence : Niveau national (2024) : 1 Niveau infranational (2024) : 10</p> <p>Niveau cible : Niveau national (2029) : 2 Niveau infranational (2024) : 30</p> | <p>Système d'aide juridictionnelle gratuite</p> <p>Bureau du (de la) médiateur(trice)</p> <p>ONG Ukrainian Library Association</p> <p>Ministères : transformation numérique ; politique sociale ; justice ; santé ; anciens combattants ; réintégration des territoires temporairement occupés ; service national de santé ; agence nationale de protection civile</p> | <p>Ressources ordinaires : 896</p> <p>Autres ressources : 81 101</p> |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| <p>Indice de perception de la corruption (ODD local 16.6.1 ; ODD 16.5)</p> <p>Niveau de référence : 36/100 (2023 ; + 9 depuis 2015) (échelle : 0 = taux de corruption élevé ; 100 = aucune corruption)</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Source : Indice de perception de la corruption en Ukraine/Transparency International/UkrStat – ODD local 16.6.1/ Bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e)</p> | <p>Archives des services d'aide juridictionnelle gratuite et du médiateur (annuel)</p> | <p>Indicateur : Niveau atteint dans la mise en œuvre des mécanismes et dispositifs de collecte et d'analyse fournissant les données ventilées servant au suivi des objectifs de développement durable avec l'appui de l'ONU.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 1</p> <p>Niveau cible (2029) : 4 (sur une échelle de 0 à 4)</p> | <p>organismes locaux d'administration autonome et services administratifs régionaux</p> | |
| <p>Indice de l'état de droit de World Justice Project (ODD 16.3)</p> | <p>Rapport de World Justice Project (annuel)</p> | <p>Produit 1.2 : Des institutions efficaces, impartiales et transparentes garantissent l'accès à la justice, l'état de droit et la promotion et la protection des droits humains, y compris en temps de guerre.</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes soutenues qui ont un accès renforcé à la justice et à l'aide juridictionnelle</p> <p>Niveau de référence (2024) :</p> <p>Femmes : 141 415 Hommes : 89 070</p> <p>Niveau cible (2029) :</p> <p>Femmes : 700 000 Hommes : 430 000</p> <p>Indicateur : Score obtenu à l'indicateur 4 « Droits fondamentaux » de l'Indice de l'état de droit de World Justice Project</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0,59 sur 1</p> <p>Niveau cible (2029) : 0,65 sur 1</p> | <p>OIM, HCR, HCDH, FNUAP, ONU-Femmes</p> | |
| <p>Niveau de satisfaction du public à l'égard des services administratifs, ventilé par âge, genre (ODD local 16.8.1-2 ; ODD 16.6.2)</p> | | | | |
| <p>Niveau de référence (2023) :</p> <p>Global : 7,2/10 H : 7,2 F : 7,2 jeunes (18-35 ans) : 7,2</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| <p>+ de 60 ans : 7,2 pers. déplacées : 8 pers. handicapées : 7</p> <p>Niveau cible : Global : 7,7/10 H : 7,7 F : 7,7 jeunes (18-35 ans) : 7,7 + de 60 ans : 7,7 pers. déplacées : 8,5 pers. handicapées : 7,5</p> <p>Source : indicateurs SCORE/PNUD</p> <p>Niveau de satisfaction du public au sujet des comptes rendus par les autorités, ventilé par âge, genre (ODD local 16.8.1-2 ; ODD 16.6.2)</p> <p>Niveau de référence (2023) : Global : 4,1/10 H : 4,1 F : 4,1 jeunes (18-35 ans) : 4,4 + de 60 ans : 4 pers. déplacées : 4,7 pers. handicapées : 3,7</p> <p>Niveau cible : Global : 4,6/10 H : 4,6 F : 4,6 jeunes (18-35 ans) : 4,9 + de 60 ans : 4,5</p> | <p>Rapport sur l'indice de développement de genre (annuel)</p> <p>Communications du bureau de pays du PNUD (annuel)</p> <p>Rapports sur les projets et sessions stratégiques ; groupes de travail sur la sécurité des populations locales, le relèvement et la réintégration ; archives des conseils de personnes déplacées ; données et statistiques de la plateforme Budget Challenge (annuel)</p> | <p>Indicateur : Disponibilité des lois et règlements touchant à l'autonomisation des femmes, à leur accès à l'activité économique et à la prise en charge des soins.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 85 sur 100 Niveau cible (2029) : 90 sur 100</p> <p>Produit 1.3 : Les institutions étatiques et les organisations de la société civile ont augmenté leurs capacités à prévenir et combattre la corruption et à promouvoir la participation, la transparence et la reddition de comptes.</p> <p>Indicateur : Nombre d'institutions dotées de mécanismes de responsabilité (y compris sociale) renforcés, qui visent à prévenir et atténuer les risques de corruption et qui intègrent la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 121 Niveau cible (2029) : 550</p> <p>Indicateur : Nombre d'institutions et de processus démocratiques renforcés favorisant l'ouverture et l'inclusivité de la sphère publique et encourageant la participation accrue de la population.</p> <p>Niveau de référence (2024) : 173 Niveau cible (2029) : 623</p> <p>Indicateur : Nombre de dispositifs soutenant l'exercice des responsabilités et la participation des femmes, par la mise en</p> | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|---|---|---|---|---|
| pers. déplacées : 5,2 pers. handicapées : 4,2 | Voir ci-dessus cadre de résultats et d'allocation des ressources 2.4 | œuvre de mesures d'action positive, le renforcement des institutions et de la société civile et la levée des obstacles structurels, le but étant de faire progresser l'égalité des genres, y compris en contexte de crise | | |
| <p>Source : indicateurs SCORE/PNUD</p> <p>Part de femmes :</p> <p>a) siégeant aux conseils de région et conseils locaux d'importance régionale (ODD local 5.4.2 ; ODD 5.5.1)</p> <p>b) occupant un poste de fonctionnaire civil de catégorie A (cadre) (ODD local 5.4.3 ; ODD 5.5.2)</p> <p>c) siégeant au Parlement national (ODD local 5.4.1 ; ODD 5.5.1a)</p> | | <p>Niveau de référence (2023) : 2</p> <p>Niveau cible (2029) : 87</p> <p>Produit 1.4 : Les autorités et les populations disposent de moyens renforcés d'augmenter de façon inclusive le capital humain et de consolider le tissu social.</p> | | |
| <p>Niveau de référence (2022) :</p> <p>a) 30 %</p> <p>b) A : 31 %</p> <p>c) 20 %</p> | Formulaires d'enregistrements, participants, enquêtes (annuel) | <p>Indicateur : indicateur 1.3.1 du cadre intégré. Nombre de personnes ayant accès aux services publics et sociaux</p> <p>Niveau de référence (2024) : Total : 90 213</p> <p>Niveau cible (2029) : Total : 170 000 (50 % de femmes)</p> | | |
| <p>Source :</p> <p>ODD local 5.4.2 ; ODD 5.4.3/ODD 5.4.1/ONU-Femmes</p> | | <p>Indicateur : Nombre de personnes déplacées dans leur propre pays, migrantes, réfugiées, membres des communautés d'accueil ou appartenant à d'autres populations touchées, qui bénéficient des interventions intégrées et ciblées, y compris en matière de renforcement de la cohésion sociale, avec le soutien de l'ONU et du PNUD.</p> | | |
| <p>Nombre de plans locaux de relèvement et de développement des régions, avec un volet consacré à la création d'espaces d'ouverture (ODD 10.2)</p> | Formulaires d'enregistrement, enquête ; rapports sur la convention de subvention à faible valeur et sur le projet à effet rapide, groupe de travail sur la sécurité des populations locales et le rétablissement/ rapports sur les personnes déplacées (annuel) | <p>Niveau de référence (2024) : 363 843</p> <p>Niveau cible (2029) : 1 804 000 (60 % de femmes)</p> | | |
| <p>Niveau de référence : 31 (2023)</p> | | <p>Indicateur : Nombre de personnes s'étant correctement inscrites pour bénéficier des</p> | | |
| <p>Niveau cible (2025-2029) : 193</p> | | | | |
| <p>Source : Stratégie nationale relative aux espaces d'ouverture/2023-2024/PNUD</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|---|---|--|---|---|
| <p>Nombre d'actes normatifs, révisés ou adoptés, visant à donner aux hommes et aux femmes des droits égaux, à garantir l'égalité des chances et à prévenir les discriminations envers les femmes et les filles (ODD local 5.1.1 ; ODD 5.1.1)</p> | <p>Ministère de la transformation numérique et autres partenaires gouvernementaux</p> | <p>services publics numériques abordables, inclusifs, fiables et sécurisés mis au point avec le soutien du PNUD.</p> | | |
| <p>Niveau de référence : 44 (2022)</p> | | <p>Niveau de référence (2024) : 21 millions Niveau cible (2029) : 35 millions (F : 55 % ; H : 45 %)</p> | | |
| <p>Source : ODD local 5.1.1/ONU-Femmes</p> | | | | |
| <p>Part des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée à l'état civil</p> | | | | |
| <p>Niveau de référence (2022) : 99 %</p> | | | | |
| <p>Niveau cible : ++</p> | | | | |
| <p>Source : Banque mondiale ; UNICEF, enquête par grappes à indicateurs multiples ; HCR</p> | | | | |
| <p>Priorité ou objectif du pays : Plan de relèvement de l'Ukraine/facilité pour l'Ukraine ; vision pour la croissance économique (2024-2027) ; stratégie d'emploi de la population ; stratégie nationale de lutte antimines ; objectifs de développement durable n^{os} 5, 7, 8 et 11 à 17.</p> | | | | |
| <p>Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Croissance économique inclusive. En 2029, la population bénéficie d'un relèvement économique affirmé et d'emplois décents, tout le monde participe à l'activité, la productivité a augmenté, et les disparités régionales ont diminué.</p> | | | | |
| <p>Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2. Ne laisser personne de côté ; équité d'accès ; approche fondée sur les droits humains ; capacité d'agir et développement humain.</p> | | | | |
| <p>Taux de participation à la population active, ventilé par genre, âge et situation relative aux déplacements (ODD local 8.3.1 ; ODD 8.5.2)</p> | | <p>Produit 2.1 : Les autorités et les communautés augmentent leurs capacités pour relever l'économie en s'appuyant sur la remise en état inclusive de l'infrastructure et la lutte antimines.</p> | <p>Autorité nationale de lutte antimines ; Centre national de lutte antimines ; Service spécial du transport d'État ; Ministère de l'intérieur ;</p> | <p>Ressources ordinaires : 896 Autres ressources : 139 771</p> |
| <p>Niveau de référence :</p> | | <p>Indicateur : Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée</p> | | |
| <p>Total : 67 H : 72</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|---|--|---|---|---|
| F : 62 Jeunes (15-24 ans) : Total : 31 H : 33 F : 28 Pers. de retour : Total : 73 H : 83 F : 68 Pers. déplacées : Total : 64 H : 77 F : 56 | Questionnaires des bénéficiaires ; données de l'administration militaire de la région de Kyïv (périodique) | qui contribue au relèvement pendant ou après la crise Niveau de référence (2024) : 246 000 Niveau cible (2029) : 3 246 000 (pers. déplacées : 500 000) Indicateur : Surface dépolluée au terme d'enquêtes techniques et non techniques et d'opérations de déminage, en mètres carrés Niveau de référence (2024) : 490 000 m ² Niveau cible (2029) : 7 840 000 m ² | Service national d'urgence ; Ministère de l'économie ; Centre de déminage humanitaire ; Ministère du développement des communautés, des territoires et des infrastructures ; Chambre de commerce et d'industrie d'Ukraine ; Ministère des finances ; | |
| Source : UkrStat/ ILOSTAT 2021/Enquête de l'OIM sur les populations Rapport entre les salaires moyens des hommes et des femmes (%) (ODD local 5.6.1 ; ODD 8.5.1) | Rapports d'opérateurs (annuel) | qui contribue au relèvement pendant ou après la crise Niveau de référence (2024) : 160 000 Niveau cible (2029) : 360 000 | Service national pour l'emploi ; Ministère de l'éducation et des sciences | |
| Niveau de référence : 81 (2021) Source : ODD local 5.6.1 ; ONU-Femmes-OIT Part de la population qui a bénéficié d'au moins un service public numérique dans l'année, ventilé par genre et âge | Bureau de pays du PNUD (annuel) | Produit 2.2 : Les institutions de l'État et de la société civile disposent de capacités renforcées qui rendent l'environnement économique et le cadre réglementaire plus propices au développement des débouchés, aux investissements et à la croissance verte. | Organismes locaux d'administration autonome et services administratifs régionaux ; | |
| Niveau de référence (2023) : Total : 64 H : 71 F : 58 Jeunes (18-29 ans) : 89 Pers. de 60 à 69 ans : 48+ de 70 ans : 30 | | Indicateur : Nombre de chefs d'entreprise bénéficiant d'un accès amélioré aux financements Niveau de référence (2024) : 1 500 Niveau cible (2029) : 100 000 | Ministère des affaires étrangères ; Ministère de la transformation numérique ; Ministère de la politique sociale ; Banque nationale ; Service national de réglementation ; | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|--|---|
| <p>Niveau cible (2029) : Total : 68 H : 71 F : 65 Jeunes (18-29 ans) : 92 Pers. de 60 à 69 ans : 52 + de 70 ans : 35</p> | <p>Communications relatives aux projets de l'OIT et du PNUD (annuel)</p> | <p>Indicateur : Nombre d'établissements d'enseignement et de formation technique et professionnel dotés de capacités améliorées et proposant des formations et des évaluations avec le soutien du PNUD, avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes, aux anciens combattants, aux personnes handicapées, aux déplacés, aux personnes de retour, aux minorités, à la communauté rom et aux autres groupes vulnérables.</p> | <p>Bureau de la promotion de l'entrepreneuriat et des exportations ; Ukraine Invest ; Banque européenne d'investissement ; Diverses régions d'Ukraine ; Ministère des infrastructures ; Conseils municipaux</p> | |
| <p>Nombre de lois, de directives et de règlements, nouveaux ou modifiés, qui augmentent le salaire minimum, renforcent les exigences en matière d'égalité des salaires et améliorent la productivité du travail (ODD 8.2.1 ; 8.5.1)</p> | <p>Communications du bureau de pays du PNUD (annuel)</p> | <p>Niveau de référence : 142 Niveau cible (2029) : 300</p> | <p>PAM, Service de lutte antimines, OIM, HCR, ONU-Femmes, PNUE, ONUDI, ONU-Habitat, OIT</p> | |
| <p>Niveau de référence : Total : 0 (2024)</p> | | <p>Indicateur : Nombre de mesures mises en œuvre avec l'aide de l'ONU pour : a) éliminer la discrimination et la ségrégation fondées sur le genre sur le marché du travail ; b) accroître l'accès et le recours des femmes aux technologies numériques, à la finance numérique, au commerce électronique et aux filières numériques ; c) garantir la sécurité et l'autonomisation économiques des femmes ; d) lutter contre les normes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires fondées sur le genre et l'appartenance sociale ; e) promouvoir la prise en compte, la réduction et la juste répartition du soin et des travaux domestiques non rémunérés</p> | | |
| <p>Niveau cible : 3</p> | | <p>Niveau de référence (2024) : 3 000 Niveau cible (2029) : 33 000</p> | | |
| <p>Source : Administration/rapports de l'ONU/OIT, PNUD, ONU-Femmes</p> | | <p>Indicateur : Nombre d'entités privées (microentreprises et PME incluses) des filières ciblées qui ont augmenté leurs performances, leurs transactions commerciales et leur chiffre d'affaires grâce</p> | | |
| <p>Proportion de jeunes (15 à 24 ans) qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, ventilé par genre (ODD local 8.4.1 ; ODD 8.6.1)</p> | <p>Communications du bureau de pays du PNUD (annuel)</p> | | | |
| <p>Niveau de référence (2021) : Total : 14,3 H : 18 F : 10,8 Source : ODD local 8.4.1/ILOSTAT (2017)</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|---|---|---|
| <p>Rapport entre le temps consacré au travail domestique non rémunéré (ménage, enfants et autres membres de la famille) par les hommes et par les femmes, en pourcentage (ODD local 5.3.1 ; ODD 5.4.1).</p> | <p>Communications du bureau de pays du PNUD (annuel)</p> | <p>aux aides de l'ONU, ventilé par genre du chef d'entreprise</p> <p>Niveau de référence : 10 000/0</p> <p>Niveau cible (2029) : 100 000/25 000</p> | | |
| <p>Niveau de référence : 212 (2020)</p> | | | | |
| <p>Source : ODD local 5.3.1/ONU-Femmes</p> | | | | |
| <p>Indice d'orientation agricole des dépenses publiques (ODD 2.a.1)</p> | | | | |
| <p>Niveau de référence : 0,07 (2021)</p> | | | | |
| <p>Source : FAO/ODD local 2.2.2 : indice de production agricole</p> | | | | |
| <p>Lutte antimines : surface dépolluée au terme d'enquêtes techniques et non techniques et d'opération de déminage, en mètres carrés (ODD 8.2.1)</p> | | | | |
| <p>Niveau de référence : 3 204 860 m²</p> | | | | |
| <p>Niveau cible (2025-2029) : 50 000 000 m²</p> | | | | |
| <p>Source : Service national d'urgence/PNUD</p> | | | | |
| <p>Indice des politiques en faveur des PME : services liés au développement des entreprises (ODD 8.3.1)</p> | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|---|---|---|--|---|
| Niveau de référence (2023) : | | | | |
| 3,57/5 (moyenne des pays du partenariat oriental : 3,57/5) | | | | |
| Source : OCDE, SME Policy Index, Ukraine (section 14, p. 393) /Bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) | | | | |
| Priorité ou objectif du pays : Stratégie énergétique ; plan national pour l'énergie et le climat ; principes du Pacte vert de l'Union européenne ; plan d'exécution des contributions déterminées au niveau national ; stratégie de sécurité environnementale et d'adaptation au climat ; stratégie de développement à faible taux d'émission ; objectifs de développement durable n ^{os} 5, 7, 8 et 10 à 17. | | | | |
| Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Environnement. En 2029, la population dispose d'un mode de gestion inclusif et durable des ressources naturelles qui permet de relever les grands défis climatiques et environnementaux. | | | | |
| Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1 : accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique. | | | | |
| Nombre de mesures intégrées aux cadres et stratégies d'action nationale tenant compte des questions de genre et incluant des données ventilées par genre (ODD 13.2.1) | | Produit 3.1 : Les capacités institutionnelles sont renforcées à tous les niveaux pour faire face aux dégâts environnementaux causés par la guerre et préserver les ressources naturelles. | Ministère de l'écologie et des ressources naturelles ; | Ressources ordinaires : 895 Autres ressources : 185 978 |
| Niveau de référence (2024) : 0 | Cadastre des zones naturelles protégées/Ministère/communications du PNUD (annuel) | Indicateur : Gestion des ressources naturelles dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de préservation, d'accès et de partage des bénéfices | Ministère du développement des communautés, des territoires et des infrastructures | |
| Niveau cible : 2 | | Niveau de référence (2024) Niveau cible (2029) : | Ministère de l'énergie | |
| Source : rapports sur les programmes de l'ONU/rapports gouvernementaux/PNUD/PNUE | | <ul style="list-style-type: none"> Couverture et étendue des écosystèmes ayant une résilience renforcée face aux changements climatiques (en hectares) : 0/500 000 Superficie des sites faisant l'objet de pratiques améliorées, hors aires protégées (en hectares) : 0/3 000 000 Volume de produits chimiques dangereux réduits, éliminés ou neutralisés (tonnes métriques) : 2 534,7 m³/5 000 | Ministère de la politique agricole et de l'alimentation | |
| Niveau de référence (2023) : 39 (échelle de 0 à 100) | | | Agence nationale pour l'efficacité énergétique et les économies d'énergie | |
| Source : PNUE/ONU-Eau | | | | |

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|--|---|
| Part de l'énergie issue de sources renouvelables dans la consommation finale totale (ODD local 7.3.1 ; ODD 7.2.1) | Communications relatives aux projets du PNUD (annuel) | Indicateur : Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources | Agence nationale de reconstruction et de développement de l'infrastructure | |
| Niveau de référence (2020) : 9,2 % | | Niveau de référence (2024) : 0 | Inspection nationale de l'environnement | |
| Niveau cible : 15 % | | Niveau cible (2029) : 100 000 | | |
| Source : ODD local 7.3.1 ; Agence nationale de l'efficacité énergétique/PNUD | | Produit 3.2 : Les capacités d'exécution de l'État sont renforcées pour une gouvernance environnementale, une adaptation aux changements climatiques et une décarbonisation efficaces, responsables et tenant compte des questions de genre. | Compagnie énergétique nationale Ukrenergo | |
| Part des déchets incinérés ou recyclés dans la production totale de déchets (ODD local 12.4.2 ; ODD 12.5.1) | | Indicateur : Nombre de mesures stratégiques mises en place avec l'appui du PNUD pour faciliter l'amélioration ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. | Organismes locaux d'administration autonome et services administratifs régionaux | |
| Niveau de référence : 22 % | | Niveau de référence (2024) : 2 | PNUE, FAO, UNICEF, CEE, ONU-Habitat, Volontaires des Nations Unies | |
| Source : ODD local 12.4.2 Ministère de l'environnement et des ressources naturelles/PNUE | Communications relatives aux projets du PNUD (annuel) | Niveau cible (2029) : 4 (adoptées et appliquées intégralement) | | |
| Nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité des activités, y compris sur les risques relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance (ODD 12.6.1) | | Indicateur : Nombre d'organismes de niveau national ayant mis au point, avec le soutien de l'ONU, des méthodes intégrées et des outils visant à améliorer la coordination et la coopération, et ayant noué des synergies pour une application cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe | | |
| Niveau de référence : Minimum : 2/Avancé : 2 | | Niveau de référence (2024) : 0 | | |
| Source : PNUE, ODD 12 | Communications relatives aux projets du PNUD (annuel) | Niveau cible (2029) : 4 | | |
| Réduction des risques de catastrophe : 1) Existence d'une stratégie nationale (ODD 13.1.2) ; | | | | |

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)

2) Nombre de stratégies locales qui sont conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, tiennent compte des questions de genre et comportent des données ventilées par genre (ODD 13.1.3)

Niveau de référence (2024) :

- 1) Non
- 2) Oui

Source : rapports gouvernementaux/rapports sur les programmes de l'ONU/UNDRR

Part du territoire national occupée par des réserves naturelles (ODD local 15.1.2)

Niveau de référence (2022) : 6,9 %

Source : ODD local 15.1.2
Cadastre des réserves naturelles/PNUD

En matière environnementale et climatique, nombre de mesures législatives ou exécutives adoptées visant à : 1) réduire les émissions de gaz à effet de serre ; 2) limiter la perte de biodiversité ; 3) réduire la pollution ; 4) promouvoir l'économie inclusive, verte et circulaire (ODD 12.1.1 ; 12.3.1 ; 12.4.1 ; 13.2.1)

Niveau de référence (2024) :

- 1) 0
- 2) 0

Communications relatives aux projets du PNUD (annuel)

Communications relatives aux projets du PNUD (annuel)

Produit 3.3 : Les institutions étatiques disposent de capacités renforcées pour réaliser la transformation énergétique en tenant compte des questions de genre.

Indicateur : Nombre de personnes bénéficiant d'infrastructures critiques (énergie, chauffage, eau, assainissement) remises en état ou améliorées favorisant le relèvement en contexte de crise ou après la crise.

Niveau de référence (2024)

Niveau cible (2029) :

- Femmes : 0/1 000 000
- Hommes : 0/2 000 000
- Données ventilées par genre indisponibles : 500 000/2 000 000
- Jeunes : 0/100 000
- Pers. handicapées : 0/1 000
- Pers. déplacées : 0/10 000

Indicateur : Volume de déchets ramassés, par catégorie :

Niveau de référence (2024)/

Niveau cible (2029) :

- Débris : 102 093 m³/400 000 m³
- Déchets dangereux : 0/20 000 m³
- Déchets ménagers : 0/1 000 000 m³

Indicateur : Volume de déchets recyclés ou réutilisés

Niveau de référence (2024) : 0

Niveau cible (2029) : 200 000 m³

| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis) |
|--|--|--|---|---|
| 3) 0 4) 0 | Communications relatives aux projets du PNUD (annuel) | Indicateur : Quantité d'énergie économisée (en mégajoules) | | |
| Niveau cible : | | Niveau de référence (2024) : 80 000 000 | | |
| 1) 5 | | Niveau cible (2029) : 140 000 000 | | |
| 2) 2 | | | | |
| 3) 3 | Projet national sur l'énergie/ archives des projets du PNUD (annuel) | Indicateur : Augmentation (en mégawatts) de la capacité d'énergies renouvelables installée, par technologie | | |
| 4) 4 | Projet national sur l'énergie/ archives des projets du PNUD (annuel) | Niveau de référence (2024) | | |
| Source : rapports gouvernementaux/ rapports sur les programmes de l'ONU | | Niveau cible (2029) : | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Solaire : 6,1/8 • Éolien : 1,2/2 • Biomasse : 0,16/0,5 | | |
| | | Indicateur : Nombre de personnes qui, grâce à l'aide de l'ONU/du PNUD : | | |
| | | a) ont obtenu un accès à une énergie propre, abordable et durable ; | | |
| | | b) ont bénéficié des services relatifs à une énergie propre, abordable et durable. | | |
| | Projet national sur l'énergie/archives des projets du PNUD (annuel) | Niveau de référence (2024) : 0 | | |
| | | Niveau cible (2029) : 500 000 | | |
| | | (cumul sur 5 ans) | | |